

27 - Avenue Edgar Faure - Avenue du Maréchal Foch - Mise à double sens de circulation

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : La réalisation du Tramway, à Besançon, va connecter la gare Viotte au réseau reliant l'Ouest à l'Est de la ville via le centre-ville. La ligne empruntera l'avenue Carnot, la rue de Belfort et l'avenue Foch dans sa partie terminale. Le plan de circulation de la ville s'en trouvera profondément modifié.

S'ajoute à cette perspective la réorganisation de la gare Viotte et du site SNCF, élément fédérateur d'un renouveau urbain sur cette partie de la ville.

Les avenues Edgar Faure, de la Paix et Foch ainsi que la rue de Belfort forment des artères routières importantes dans les échanges urbains et périurbains qui arrivent à un niveau de saturation le matin et le soir.

Les études de modélisation de circulation démontrent l'intérêt et la faisabilité du délestage de l'avenue de la Paix en mettant à double sens de circulation l'avenue Edgar Faure sous réserve d'en adapter l'emprise. Ainsi, une voie supplémentaire serait créée sur l'ensemble de l'avenue, la faisant passer à 3, 4, puis 5 voies selon les sections.

Des échanges ont eu lieu avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles (courrier du 30 novembre 2010) et un permis d'aménager a été déposé le 4 mars 2011.

Le projet se présente comme suit :

Travaux de voirie et d'ouvrage d'art

Les aménagements visent à :

- donner un nouveau gabarit à l'avenue Edgar Faure permettant sa mise à double sens de circulation
- reconfigurer le carrefour rue Battant/avenue Edgar Faure en redressant l'axe du débouché de la rue Battant pour le mettre dans l'alignement de celui de la rue des Glacis
- reconfigurer le carrefour avenue Edgar Faure/avenue Foch en intégrant une cinquième voie et le nouveau mouvement avenue Foch/avenue Edgar Faure
- reconfigurer la section comprise entre l'avenue Edgar Faure et la rue de Belfort en introduisant un mouvement descendant.

La mise en double sens de l'avenue Edgar Faure et son nouveau gabarit impactent directement l'esplanade Isaac Robelin, la Place Battant et le parking situé au pied des remparts, avant son raccordement à l'avenue Foch. Cette configuration impose la réalisation d'ouvrages de soutènement situés :

- le long du parking Battant, en remplacement du muret de soutènement existant (150 m de longueur)
- en contrebas de l'avenue Edgar Faure, le long du parking : mur de soutènement d'une hauteur variant de 0,60 m à 5,25 m (80 m de longueur)
- le long du trottoir de l'avenue Edgar Faure, avant son raccordement à l'avenue Foch (muret de sécurité de 100 m de longueur).

L'opération se situe dans le périmètre des secteurs sauvegardés de Battant et du centre-ville, entre les remparts Vauban. Un mur contemporain de la période Charles Quint, situé le long de l'esplanade Isaac Robelin, se trouve dans l'emprise des travaux et la présence de vestiges archéologiques autres, bien que peu probable, n'est toutefois pas à écarter.

Des contacts ont eu lieu avec l'Architecte des Bâtiments de France pour tenir compte, en amont de l'étude, de la dimension historique et patrimoniale.

Estimation financière

Les travaux sont estimés à 2 150 000 € TTC.

Les dépenses seront imputées au chapitre 23.824.2313.8025 D 30300 du budget principal.

Calendrier

L'objectif est de soulager le carrefour Avenue Foch/rue de Belfort dès le début de l'engagement des travaux liés au tramway en rabattant le maximum de circulation vers l'avenue Edgar Faure, ce qui conduit au phasage suivant :

- deuxième semestre 2011 : aménagement de l'avenue Edgar Faure et réalisation concomitante des ouvrages de soutènement

- premier semestre 2012 : aménagement de la section carrefour Faure/Foch - carrefour Foch/Belfort.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le projet de mise à double sens de circulation de l'avenue Edgar Faure et la réalisation des études et travaux associés

- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les marchés à intervenir, après mise en concurrence.

«Mme Catherine GELIN : J'ai toujours une question concernant l'aménagement futur de la place Leclerc. Est-ce que l'on pourra nous dire quand celui-ci pourra être présenté car on a un double sens de chaque côté et ça aurait été cohérent de présenter ces aménagements en même temps.

Mme Nicole WEINMAN : Le carrefour Leclerc est un des derniers carrefours qui sera refait dans cette ville. Il est appelé effectivement à modifications mais il faut, comme vous l'avez vu, un schéma de circulation. Il y a pas mal de modifications qui vont être impactées par la mise à double sens du boulevard Edgar Faure notamment, impactées aussi par la future voie bus en site propre sur l'avenue de la Paix. Cette voie bus en site propre sera mise en œuvre, comme le Maire l'a promis, sensiblement à l'arrivée du tram et c'est à ce moment-là que nous reverrons la restructuration du carrefour de la place Leclerc. Il faut bien sûr qu'on trouve un calendrier, un phasage qui nous permette de le faire dans de bonnes conditions. D'ici là la seule chose qui sera faite sont les aménagements qui concernent la partie au-dessus du parking Robelin et un peu l'éclairage public, ce qui ne nécessite pas du tout un schéma d'ensemble ».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission n° 5 (1 vote contre), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [6 abstentions du Groupe UMP - NC (M. ROSSELOT, M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. SASSARD (2), M. GIRERD), 2 abstentions du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN, Mme GELIN), 1 abstention du Groupe MODEM (pour M. GONON : Mme FAIVRE-PETITJEAN)], décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 10 mai 2011.